

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 29 juillet 2020

**CONSEIL DE PARIS**  
**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 23 et 24 juillet 2020**

**2020 DGRI 24** Subventions (38 000 €) à 8 associations dans le cadre des actions culturelles internationales de la Ville de Paris.

**M. Arnaud NGATCHA, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 juillet 2020 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer des subventions à 8 associations dans le cadre des actions culturelles internationales de la Ville de Paris.

Sur le rapport présenté par M. Arnaud NGATCHA au nom de la 7e Commission ;

Délibère :

Article 1 : une subvention de 8 000 € est attribuée à l'association Fêtart (n° SIMPA 16951 – Dossier 2020\_04407), dont le siège se situe 121 rue de Charonne, 75011 Paris, pour l'organisation du festival CIRCULATION(S) dédié à la photographie émergente en Europe.

Article 2 : une subvention de 8 000 € est attribuée à l'association Fonds Fanak (n° SIMPA 194380 – Dossiers 2020\_02510 et 2020\_02508), dont le siège se situe 2 rue Michel de Bourges, 75020 Paris, pour leurs projets Zodeh et Ana Houna qui permettent de répondre aux besoins des artistes et opérateurs individuels en exil à proximité des zones de conflits et dont l'objectif est de fournir un plan de solidarité.

Article 3 : une subvention de 7 000 € est attribuée à l'association L'Usage du Monde Au 21<sup>ème</sup> Siècle (n° SIMPA 180565 – Dossier 2020\_04138), dont le siège se situe 41 rue des Martyrs, 75009 Paris, pour son projet d'accueil en résidence de cinéastes en exil à la Cité internationale des Arts dans l'atelier dont elle est opérateur pour le compte du UNHCR.

Article 4 : une subvention de 5 000 € est attribuée à l'association Les Écrans de la Paix (n° SIMPA 187485 – Dossier 2020\_06191), dont le siège se situe 8 avenue de la République, 75011 Paris, pour son projet de projection cinématographique dans les camps de réfugiés au Kurdistan irakien et en Tanzanie.

Article 5 : une subvention de 4 000 € est attribuée à l'association Les Enfants de la Méditerranée (LEM) (n° SIMPA 186569 – Dossier 2020\_03720), dont le siège se situe 50 rue de la Bidassoa, 75020 Paris, pour son projet de Cirque Art-thérapie pour des enfants défavorisés et réfugiés au Liban.

Article 6 : une subvention de 2 000 € est attribuée à l'association Kolnoah (n° SIMPA 183601 – Dossier 2020\_07627), dont le siège se situe 39 rue d'Assas - 75006 Paris, pour l'organisation de la 20ème édition du Festival du Cinéma Israélien de Paris permettant de faire connaître au public français le Cinéma Israélien, et lui donner la possibilité de rencontrer des artistes et participer aux discussions à la suite des projections.

Article 7 : une subvention de 2 000 € est attribuée à l'association Evropa Film Akt (n° SIMPA 20886 – Dossier 2020\_07626) dont le siège se situe 22 rue Deparcieux - C/o Maisons des associations BP 62 - 75014 Paris, pour l'organisation de l'Europe autour de l'Europe, festival annuel de films européens de Paris et Ile de France.

Article 8 : une subvention de 2 000 € est attribuée au Maghreb des Films (n° SIMPA 17951 – Dossier 2020\_04635), dont le siège se situe 12 BIS rue DES MALMAISONS - 75013 Paris, pour l'édition 2020 des rencontres cinématographiques du Maghreb des films. Projection de courts et long-métrages, fiction et documentaires

Article 9 : La dépense correspondante de 38 000 € sera imputée le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2020 et suivants, au titre des relations internationales, sous réserve du vote des crédits correspondants.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**